

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET PÉDAGOGIE

Quel environnement juridique ?

Louise Daguet

Responsable du Département des ressources documentaires
SCD de l'université de Caen Normandie
Membre de la commission Pédagogie et documentation de l'ADBU

D'UN CONSTAT

Partons d'un constat, ou peut-être d'une équation à deux inconnues.

D'une part, l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence identifie « *repérage et exploitation des ressources documentaires* »¹ comme deux des compétences qu'un étudiant doit acquérir au cours de sa licence. D'autre part, le MESRI (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation)² qui donne pour mission aux bibliothèques universitaires de « *former les étudiants et enseignants-chercheurs à la recherche et à l'exploitation de l'information* »³. Nous pouvons donc conclure sans trop hasarder que l'arrêté non seulement reprend verbatim le site du MESRI mais aussi – soyons audacieux – inscrit les bibliothèques comme partenaires évidentes de la nouvelle licence. La commission *Pédagogie et documentation* de l'ADBU s'est ainsi proposé d'investiguer les textes juridiques sur lesquels appuyer les actions de formation développées par les SCD.

Si la formation documentaire se généralise et entre de plus en plus dans les maquettes de licence, quelles sont les modalités de cette inscription ? Quel environnement juridique tisse et précise le lien entre bibliothèques et pédagogie ?

DES MISSIONS DES BU

Loin de ne graviter qu'à la marge des compétences des bibliothèques universitaires, la formation documentaire est pleinement inscrite dans leurs missions, précisées par le décret de 2011 : « *Les bibliothèques universitaires contribuent aux activités de formation et de recherche des établissements. [On compte au nombre de leurs missions] former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique.* »⁴

1 Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, article 6.

2 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

3 Site du MESRI, article « Bibliothèques universitaires » – 1^{re} publication : 29 novembre 2007 – Mise à jour, 22 octobre 2015 : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid25147/bibliotheques-universitaires.html>

4 Décret n° 2011-996 du 23 août 2011, article 2.

Si l'acquisition et le signalement de documentation sur tout support apparaît comme l'une des missions premières des bibliothèques, former les publics à leur utilisation n'en est ainsi pas moins primordial.

DES COMPÉTENCES

Au-delà des missions des bibliothèques telles qu'elles ont été fixées par le MESRI, la formation documentaire apparaît en creux dans les compétences attendues dans les nouvelles licences.

Un examen des licences déposées au RNCP révèle ainsi un dénominateur commun dans les attendus : « *identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation ; [...] développer une argumentation avec esprit critique.* »⁵ Or ces compétences sont précisément celles que se proposent de développer les programmes de formations documentaires dispensés par les BU. Observons rapidement que certaines fiches Licence mentionnent l'utilisation de ressources documentaires, la bibliographie, la recherche documentaire ou encore la veille⁶ comme autant d'objectifs à atteindre pour leurs étudiants, ancrant encore davantage les compétences dispensées par les bibliothèques dans celles des étudiants.

L'arrêté, qui précise que « *tout au long du parcours personnalisé de formation, l'étudiant doit acquérir un ensemble de connaissances et compétences comprenant notamment [...] des compétences transversales, telles que l'aptitude [...] au repérage et à l'exploitation des ressources documentaires* », ancre le rôle des bibliothèques universitaires dans la réussite étudiante.

En raisonnant par blocs de compétences, la nouvelle licence laisse davantage de place aux enseignements transversaux et aux *soft skills*, au nombre desquelles apparaît l'*information literacy*. Or, le LISEC (Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication) remarquait en 2016 le lien entre compétences informationnelles et acculturation des étudiants, la connaissance de leur métier d'étudiants⁷ favorisant – comme le concluait déjà Alain Coulon en 1997⁸ – leur réussite.

Dans cette perspective, le développement progressif des *open badges* s'inscrit dans la reconnaissance portée davantage à un ensemble de compétences identifiées qu'à une compétence générale permettant d'acquérir un diplôme. En prenant en compte les aléas des parcours des étudiants, leur plus grande « fluidité et flexibilité », les *open badges*

5 Fiches RNCP – Licences.

6 RNCP, Licence Arts du spectacle, Licence Arts plastiques, Musicologie, AES, Sciences de l'homme, Lettres, Sciences du langage, Théologie, Lpro Assurance-banque-finance, GRH, MO, Activités juridiques, DE Infirmier, Lpro Bâtiment et construction.

7 Étude du LISEC, chap. 4 : *Articulation et collaboration entre les équipes pédagogiques et les services de documentation au cœur de la transformation pédagogique de l'enseignement supérieur*, rapport coordonné par Saeed Paivandi, juin 2016. Disponible à l'adresse : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Enseignement_superieur/32/6/Rapport-SCD-pedago-LISEC_683326.pdf

8 Cf. Alain Coulon, *Le métier d'étudiant*, PUF, 1997.

permettent de certifier l'acquisition de compétences définies au niveau national⁹. C'est dans cette voie que se sont déjà engagées plusieurs bibliothèques universitaires.

Car si les bibliothèques forment, elles évaluent aussi. Dans cette perspective, l'intégration de représentants de la bibliothèque au sein des équipes pédagogiques paraît de plus en plus souhaitable afin de construire ensemble une offre de formation « cohérente et globale, portée par une équipe pédagogique composée notamment d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de chercheurs, de personnels d'information et d'orientation et de personnels d'appui à la formation »¹⁰. En « encourage[ant] de nouvelles formes de pédagogie »¹¹, soutenues par des équipes interdisciplinaires et interprofessionnelles, il s'agit bien, de « mettre l'étudiant au cœur de la transformation pédagogique »¹², ainsi que le préconise le rapport Filâtre¹³ qui préfigurait l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

Et c'est bien le sens de l'engagement des bibliothèques universitaires auprès des étudiants tout au long de leurs études : favoriser la réussite de tous et de chacun. •

Pistes bibliographiques

Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU), *La situation des bibliothèques universitaires françaises par rapport aux autres pays européens – Étude des indicateurs européens*, 2018. Disponible à l'adresse : <http://adbu.fr/competplug/uploads/2018/04/Etude-ADBU-Indicateurs-europe%CC%81ens.pdf>

Joëlle CLAUD et Charles MICOL, *Documentation et formation*, rapport IGB n° 2015-0010, décembre 2014. Disponible à l'adresse : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/64/1/Rapport_F_et_D_19_dec_revu_15_janv._CM_JC_recto-verso_391641.pdf

Jean Louis DURPAIRE et Daniel RENOULT, *L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures*, rapport IGEN-IGB n° 2009-000, mars 2009. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60541-l-acces-et-la-formation-a-la-documentation-du-lycee-a-l-universite-un-enjeu-pour-la-reussite-des-etudes-superieures.pdf>

Carine EL BEKRI-DINOIRD (dir.), *Favoriser la réussite des étudiants*, Presses de l'Enssib, 2009, coll. « La Boîte à outils », n° 17.

9 Voir l'article de Katie Brzustowski-Vaïsse et Néhémie Henry, « Badges numériques », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2018, n° 16, p. 88-89. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2018-16-0088-012>

10 Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, articles 2, 3 et 4.

11 Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, article 6.

12 Plan Étudiants – 30 octobre 2017, p. 11.

13 Daniel Filâtre, *Réformer le premier cycle de l'enseignement supérieur et améliorer la réussite des étudiants*, rapport au MESRI, octobre 2017. Disponible à l'adresse : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/concertation/26/6/RAPPORT_GENERAL_Reformer_le_premier_cycle_de_l_enseignement_superieur_et_amerliorer_la_reussite_des_etudiants_835266.pdf

Dominique PAPIN, *Impact des bibliothèques sur la réussite des étudiants. Survol de la littérature récente*, Université du Québec, décembre 2015, mis à jour janvier 2016. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65739-impact-des-bibliotheques-sur-la-reussite-des-etudiants-survol-de-la-litterature-recente.pdf>